

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
15/12/2021

Dossier complet le :
15/12/2021

N° d'enregistrement :
2021-ARA-KKP-03529

1. Intitulé du projet

Recalibrage de la RD 27 entre le lieu-dit pont Drillot sur la commune de Cernex et l'agglomération de la commune de Copponex

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Haute Savoie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Martial Saddier/Président du Département

RCS / SIRET

2 2 7 4 0 0 0 1 7 0 0 0 7 4

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 - a	Elargissement de chaussée de 0.80m à 0.90m pour la partie circulaire et création d'accotement et berme non revêtue selon le profil en travers type de la catégorie de route de la RD 27 (réseau structurant de niveau 3) sur environ 2500m de longueur

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Elargissement de chaussée en moyenne de 0.80 à 0.90m,

Reconstruction d'une structure de chaussée complète,

Création d'accotement et berme stabilisé selon le profil en travers type d'un réseau structurant de niveau 3 soit 1.75m de chaque côté,

Rétablissement des fossés et talus partout où ils existent, rétablissement des traversées de chaussées existantes sans modification des écoulements.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif global est de requalifier l'itinéraire entre la RD 1508 Bellegarde - Annecy et l'autoroute A 41 Annecy - Genève pour améliorer les conditions de sécurité, de confort (pour les usagers et les riverains), de déplacement et d'exploitation, en restituant à l'itinéraire une cohérence d'ensemble. Une section de 2500m reste à traiter pour atteindre cet objectif.

Caractéristiques :

Homogénéisation de la largeur de la chaussée sur l'itinéraire RD27 classée en catégorie 3, impliquant une chaussée de 6 m et des accotements de 1,75 m sur une section de 2500m non aménagée à ce jour.

Elargissement ou création des accotements, offrant ainsi plus de facilité lors des opérations d'entretien et une zone de récupération pour des véhicules déviant de leur trajectoire et sécurisant le trafic de transit des poids lourds.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- terrassement de chaussée avec reconstitution d'une structure d'environ 80cm avec conservation du profil en long actuel,
- terrassement pour création des accotements soit en déblais de talus ou remblais,
- rétablissement de l'hydraulique existant (fossés et traversées de chaussées)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- entretien non modifié par rapport à la situation actuelle selon les niveaux de service déjà fixés sur cette catégorie de voie du Département de la Haute Savoie

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement,
- Loi sur l'eau (déclaration)
- Demande dérogation espèces protégées? (selon conclusions étude faune flore en cours)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- reconstruction structure de chaussée, - élargissement plateforme routière pour se caler au profil en travers type	longueur de 2500m largeur de 2.50m à 2.80m en moyenne

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

RD 27 - PR 4+456 à 6+972 sur les communes de Cernex et Copponex

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 46° 02' 19" N Lat. 6 ° 02' 05" E

Point d'arrivée :

Long. 46° 02' 47" N Lat. 6 ° 03' 26" E

Communes traversées :

Cernex et Copponex

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La section est en limite de plusieurs petites zones humides identifiées sur la carte des aléas de Copponex dans la zone boisée et à la limite Est du projet de part et d'autre de la chaussée. Au stade de l'AVP, les zones humides sont légèrement impactées en bordure de chaussée sur environ 1m à 1.50m de part et d'autre. (carte des aléas préfecture de la zone Haute Savoie)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation des matériaux si la solution du traitement en place des matériaux n'est pas réalisable.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	si la solution du traitement en place n'est pas réalisable (apport de matériaux pour construction de la structure de chaussée)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude faune flore donnera les résultats de ce point. Néanmoins, le projet ne dégrade aucun corridor. Seul un rideau d'arbres peut éventuellement être supprimé et ne remet pas en cause l'existence de la forêt existante. Des adaptations du tracé par un léger décalage d'axe seront possibles pour ne pas impacter une zone qui pourraient s'avérer sensibles suite aux conclusions de l'étude faune flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part la faible emprise supplémentaire nécessaire, de l'ordre de 2.50 à 2.80m, la consommation d'espaces forestiers ou agricoles suivant le secteur sera réduite à environ 6 450m ² en milieu forestier et 13 970m ² en zone agricole en bordure de domaine public sur toute la longueur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La section sur le territoire de la commune de Cernex est concernée par des aléas de nature G1 sur la majorité du tracé et G2 sur le début de la section à l'aval de la chaussée. (L'élargissement est plutôt prévu côté amont sur cette zone). La section sur le territoire de la commune de Copponex est concernée par des aléas de nature H1 et H2 et T3.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD 27 est déjà circulée mais le projet n'est pas susceptible d'induire par sa seule nature une augmentation du trafic actuel. Son objectif est le confort et la sécurité par rapport au trafic actuel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La situation ne sera pas dégradée par rapport à la situation actuelle. la section n'est quasiment pas urbanisée. L'impact en phase travaux est donc très faible pendant la phase de construction de la structure de chaussée (opération de compactage) et sur un espace temps assez court. Le trafic ne sera pas augmenté, donc les nuisances dues à la circulation actuelle ne seront pas aggravées.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La situation ne sera pas dégradée par rapport à la situation actuelle. la section n'est quasiment pas urbanisée. L'impact en phase travaux est donc très faible.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux engendre des émissions liées aux engins de travaux publics et à la fabrication des produits de revêtements. Pour la structure de chaussée, il est prévu d'étudier la faisabilité d'un traitement en place selon les possibilités de gestion de dévoiement de la circulation en phase travaux et des résultats des études géotechniques pour réaliser la structure de chaussée souhaitée. Cela permettrait de limiter les apports et évacuation de matériaux et la circulation des poids lourds de chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Outre les mesures habituelles classiques de bonne pratique en phase chantier, les mesures visant à réduire les impacts de cette opération sont les suivantes :

- vérification de la faisabilité de la réalisation d'une structure de chaussée par des procédés de traitement en place ou utilisation de matériaux recyclés afin de réduire les transports et l'utilisation de matériaux,
- adaptation du tracé si nécessaire par un léger décalage d'axe si des éléments à protéger sont identifiés à l'issue de l'étude faune flore, en particulier en lisière de forêt sur le premier rideau d'arbres et au droit des zones humides,
- reconstitution d'une haie identifiée au PLU de Cernex sur une surface identique et certainement supérieure. La surface prévue au droit de l'emplacement réservé demandé par le CD74 au PLU de Cernex permet un doublement de la surface de cette haie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- les surfaces consommées par le projet sont longitudinales à la RD 27 et de part et d'autre du domaine public . A ce titre, cela ne remet pas en cause l'exploitation agricoles des parcelles avec une surface consommée réduite sur chaque tènement. Pour les consommations forestières, l'emprise concernera le premier rideau d'arbres ne remettant pas en cause le bon fonctionnement de l'espace forestier et des zones humides présentes. De plus, si des points sensibles sont identifiés à l'étude faune flore, le maître d'ouvrage pourra regarder pour un léger décalage de l'axe permettant de l'éviter dans la mesure du possible.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Anncy

le, 15/12/2021

Signature

Le Responsable de la
Direction Adjointe Grands Projets


David GAILLARD

